

JANVIER
2019

Flash info



www.ville-saint-pere.fr
facebook @saintperemarcenpoulet



**La municipalité vous souhaite
une bonne et
heureuse année 2019**



M. RICHEUX, Maire
ainsi que le Conseil Municipal de Saint-Père Marc en Poulet
vous invitent à la cérémonie des vœux
Jeudi 10 janvier 2019 à 18h30 à la salle polyvalente



BIBLIOTHÈQUE

LA VAGUE DES MOTS.

NOUVEAUX HORAIRES

À PARTIR DE JANVIER 2019

Ouverture le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
le vendredi de 16h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Tarifs annuels : bibliothèque : 10 € par personne ; 12 € pour une famille.
Ludothèque et bibliothèque : 13 € par personne ; 15 € pour une famille.
Vous aimez le contact et vous avez un peu de temps libre, venez rejoindre l'équipe des bénévoles.
Tél. : 02 99 58 26 76 ou 06 62 09 13 36.



PERMANENCES DES ÉLUS

Tous les jours sur rendez-vous.

Jean-Francis RICHEUX – Maire

Thierry NUSS – 1^{er} adjoint en charge des finances, budget, personnel, affaires scolaires, enfance-jeunesse, associations.

Elisabeth LE PAPE – 2^e adjointe en charge de l'urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, animation, jumelage.

Loïc CAVOLEAU – 3^e adjoint en charge des travaux des grands projets d'aménagement, véhicules, bâtiments, accessibilité, sécurité, défense nationale.

Chantal BESLY – 4^e adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, communication et affaires funéraires.

Bernard LEPAIGNEUL – 5^e adjoint en charge des travaux en régie, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts.

Soiree couscous- karaoke- dansante

En vente au bureau du S.I.V.U.

A la salle polyvalente de St-Père, Samedi 26 janvier 2019 à partir de 19h30
15€ adulte 9€ enfant Organisé par l'animation jeunesse du S.I.V.U.
AIDEZ LES JEUNES A CONCRETISER LEUR PROJET SKI

URGENT !!!
RETOUR SKI 2019
POUR LES 11-15 ANS
EN SUISSE
LES 11 VALÉES
INSCRIPTION
14-24 FEVRIER

NOUVEAU OUVERT AUX CM1-CM2

8 Bis rue Jean Monnet 35430 St-Père 02-23-16-05-47 06-77-10-31-48

CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE

CAFÉ DES AIDANTS : Temps d'échange de 15h à 16h30 à Dinard (Hôtel des Tilleuls). **02 99 16 88 76.**

Mardi 8 janvier «*Les liens familiaux à l'épreuve de la dépendance.*»

Mardi 5 février «*Comprendre la maladie/le handicap de son proche. Comment s'adapter aux diverses étapes ?*».



DÉCHETS

BACS JAUNES : vendredis 18 janvier et 1^{er} février.

ORDURES MÉNAGÈRES : tous les jeudis, ramassage tôt le matin, sortir les bacs, la veille au soir.

Renseignements auprès de SMA au **0 800 801 061** (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h).
Courriel : dechets@stmalo-agglomeration.fr



CÉLÉBRATIONS

MESSES LES SAMEDIS À 18H :

12 janvier à Saint-Père Marc en Poulet ; 19 janvier à Saint-Suliac ;
26 janvier au Tronchet ; 2 février à La Ville-ès-Nonais (messe des familles).

MESSES LES DIMANCHES À 10H30 : 13 janvier à Château-neuf ; 20 janvier à Plerguer ; 27 janvier à Châteauneuf ; 3 février à Plerguer.



MOT DU JARDINIER

«Plus il gèle en janvier plus l'année sera féconde».



FAUX SITES ADMINISTRATIFS

Certaines démarches administratives sont proposées gratuitement par l'administration française sur des sites officiels : points restant sur le permis de conduire, demande d'extrait d'acte de naissance, carte grise, extrait de casier judiciaire... Par contre rien n'interdit à un professionnel, de proposer ce service moyennant une contrepartie financière. Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) donne 6 conseils :

- Toujours consulter le site officiel de l'administration française **www.service-public.fr**.
- Se renseigner auprès des sites officiels avant de passer commande ;
- Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et lire attentivement les conditions générales de vente ;
- Vérifier les adresses. Les sites officiels de l'administration française se terminent par « .gouv.fr » ou « .fr ». Attention aux sites commerciaux qui essaient de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne...);
- Se méfier des premiers résultats de recherche qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels ;
- Vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposée.

En cas de problème, vous pouvez prendre contact avec les services de la DGCCRF (www.economie.gouv.fr/dgccrf) et les associations de défense des consommateurs. Retrouvez les permanences des associations bretonnes sur www.mce-info.org, rubrique Pratique.

Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père Marc en Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet

Tél. **02 99 58 81 06** contact@ville-saint-pere.fr www.ville-saint-pere.fr

Directeur de la publication : **Jean-François Richeux** - Chef d'édition : **Chantal Besly** - Responsable de rédaction : **Yves Bernard** - Conception et réalisation : **Christèle Hervé**
Comité de Rédaction : **Anne-Françoise Gautier, Elisabeth Le Pape, Claudie Videment, Thierry Nuss, Guy Richeux, Nicole Kérisit.**